



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2020**

Sous la présidence de Monsieur Gérard GALLET – Président de la Délégation Spéciale

Membres présents : Mesdames Annie CARRIER et Evelyne FABREGUES
Monsieur Gérard GALLET
formant la majorité des membres en exercice ;
Mme Evelyne FABREGUES a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 10h30.

**En exercice : 3
Présents : 3
Votants : 3**

Gérard GALLET rappelle les conditions de fonctionnement, les objectifs et la durée des fonctions de la Délégation Spéciale.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 9 juillet 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

1) Budget principal 2020 – Décision modificative n°1

Madame Evelyne FABREGUES expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications au budget principal pour un complément de crédit sur l'opération Liaison piétonne lié à un avenant au marché de travaux, d'un montant de 5 690.00 € HT (3.43% du montant du marché) signé le 04 mars 2020. Il est financé par un prélèvement sur le chapitre dépenses imprévues.

Ces écritures se présentent de la manière suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues	3 000.00 €			
TOTAL 020 : Dépenses imprévues	3 000.00 €			
D-2315-818 : Immobilisations en cours - Installations		3 000.00 €		
TOTAL Opération 818 (Liaison piétonne)		3 000.00 €		
Total INVESTISSEMENT	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €

**Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Madame Evelyne FABREGUES,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la décision modificative n°1 à apporter au Budget Principal de l'exercice 2020.

2) Copropriété de l'Île de Varambon – Convention de servitude de passage avec ENEDIS

Monsieur Gérard GALLET expose à l'Assemblée qu'à la demande de l'entreprise CHAVANEL, ENEDIS souhaite établir sur la parcelle cadastrée section AN numéro 222, appartenant à la copropriété de l'Île de Varambon, une canalisation souterraine, pour une ligne électrique de 400 V, sur une bande de terrain de 24 mètres de longueur par 0.50 mètre de largeur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette convention et d'autoriser le président de la Délégation spéciale à la signer au nom de la commune.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Gérard GALLET,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de servitude à intervenir entre la société ENEDIS et la copropriété de l'Île de Varambon pour l'établissement d'une canalisation souterraine accueillant une ligne électrique de 400 V, sur une bande de terrain de 24 mètres de longueur par 0.50 mètre de largeur, sur la parcelle cadastrée Section AN numéro 222 ;

AUTORISE le Président de la Délégation Spéciale à signer cette convention au nom de la commune de PONT-D'AIN.

Décisions prises par le président de la Délégation Spéciale en application des délégations conférées par le Conseil Municipal

✚ Commande de produits divers, frais de fonctionnement, notamment fournitures pour les écoles et les services techniques.

Questions diverses

✚ Point sur la rentrée scolaire :

- Annie CARRIER explique qu'au cours du mois d'août nous avons recruté trois ATSEM pour l'école du Blanchon et que deux des ATSEM qui étaient au Blanchon les années précédentes ont été transférées à l'école du Centre. L'école du Centre compte 10 classes et une ULIS et l'école du Blanchon compte 3 classes de maternelle. Elle dit qu'elle a rencontré les directrices d'école et que tout se passe bien. La rentrée scolaire a été bien organisée, même si nous avons reçu le protocole sanitaire au dernier moment.
- Restaurant scolaire : l'équipe a dû être complétée avec le recrutement de 3 agents pour encadrer les enfants d'élémentaire, les ATSEM s'occupant des enfants de maternelle.
- Ecole du Blanchon : le frigo a été remplacé et nous projetons d'installer un lave-linge (nous sommes en attente des devis pour la réalisation des branchements).
- Travaux dans les écoles : ce qui devait être fait l'a été avant la rentrée.
- Classe ULIS : cette classe accueille des enfants de Pont-d'Ain et des communes voisines. Elle permet d'intégrer des enfants en difficulté.
- Réseau internet à l'école du Centre : Gérard GALLET et Annie CARRIER voudraient mener une réflexion sur son amélioration dans la perspective de l'arrivée de la fibre optique à Pont-d'Ain. Annie CARRIER est favorable à ce que l'on consulte des entreprises pour la réalisation de cette mise en réseau à la place du wifi actuel, dont le débit n'est pas suffisant, afin que les devis soient prêts lorsque la nouvelle équipe sera mise en place. Le Conseil municipal donne son accord.
- Collège : Gérard GALLET et Annie CARRIER ont rencontré la Principale du collège. L'ensemble des collégiens utilise le gymnase et les terrains de sport attenants, mais de manière adaptée afin de tenir compte des contraintes liées à l'épidémie de Covid-19. Un problème d'accès par les bus a cependant été signalé. Il a pris rendez-vous avec la cellule sécurité routière du Département pour avoir un conseil. Les aménagements seront de la responsabilité de la commune. Il dit qu'il sera important de chercher à améliorer la situation.

- Tarif des repas au restaurant scolaire : Annie CARRIER dit que nous avons reçu au mois d'août un courrier de notre fournisseur nous informant de la révision du prix d'achat des repas pour l'année scolaire 2020-2021. Elle demande s'il ne faudrait pas réviser le tarif communal appliqué aux familles. Sabine LAURENCIN dit qu'au mois de juin, le Conseil municipal avait voté pour ne pas modifier les tarifs communaux pour la prochaine année scolaire, afin de tenir compte du contexte économique. Gérard GALLET et Annie CARRIER disent que l'on maintient le tarif afin de respecter la décision du précédent Conseil Municipal, mais qu'il faudra informer les familles que la commune a pris cette augmentation à sa charge.

✚ Finances :

- Point sur les recettes : Evelyne FABREGUES dit que, sur la taxe communale sur la consommation d'électricité, la recette prévue au budget était de 50 000 € et qu'à ce jour la commune a perçu environ 26 000 €, ce qui correspond au premier semestre. Gérard GALLET dit que c'est une recette importante, mais difficile à prévoir.
- Camping municipal : Gérard GALLET dit que le loyer annuel hors taxe est 50 600 €, avec une échéance d'un tiers payable au mois d'août et une seconde de deux tiers au mois d'octobre. Le Conseil municipal avait accordé une remise d'un tiers sur la première échéance. Compte tenu de la saison touristique, il faudra regarder ce qui peut être fait sur la seconde échéance. Evelyne FABREGUES et Annie CARRIER disent qu'il faudra demander au gérant un bilan d'exploitation de 2019 et un réalisé sur la saison 2020. Gérard GALLET dit qu'il a rencontré le gérant plusieurs fois et que celui-ci a constaté une baisse de fréquentation par rapport aux années précédentes.
- Emprunts : Evelyne FABREGUES dit qu'il n'y a rien de particulier. La commune a un encours de dette de 2.3 millions d'euros avec une annuité de 258 530 €. La situation de la commune du point de vue de l'endettement est tout à fait correcte. Le principal emprunt se termine en 2030. Les annuités sont couvertes sans difficulté par la capacité d'autofinancement de la commune. Gérard GALLET demande quelle est la situation sur le budget annexe assainissement, compte tenu du projet en cours de nouvelle station d'épuration. Il rappelle que sur ce projet, l'urgence est de déposer le dossier de demande de subvention, mais que le choix définitif de la filière sera fait par la prochaine équipe municipale. Il voudrait proposer que l'on fasse la demande de subvention sur la base de la filière la plus chère. Evelyne FABREGUES dit qu'elle n'a pas d'inquiétude sur la capacité de la commune à emprunter, mais qu'il faudra étudier l'impact du projet sur le prix de l'assainissement. Annie CARRIER dit qu'à partir du moment où l'on fait des travaux dans la station, il est impératif de prévoir une augmentation progressive de la redevance sur plusieurs années. Gérard GALLET dit que cette augmentation pourrait être de 10 à 15% dans les années à venir, mais qu'il n'y en avait pas eu depuis longtemps. Il conclut que la Délégation aborde ici des sujets dont elle ne verra pas le dénouement.

✚ Gérard GALLET fait un rapide résumé des entretiens qu'il a eu au cours de l'été :

- Bibliothèque municipale : les bénévoles lui ont fait part de leur besoin pour un rayon supplémentaire ainsi que pour un petit tableau blanc. Les commandes ont été passées. Il faudrait également revoir l'éclairage de sécurité aux alentours de la bibliothèque afin qu'il soit couplé avec des détecteurs de présence.
- Ecole du Centre : le prestataire de la commune est venu réaliser la maintenance dans la salle informatique. Annie CARRIER dit qu'il reste un problème sur le réseau.
- Ecole du Centre : Gérard GALLET dit qu'il avait fait enlever les barrières bloquant les places de stationnement devant l'école, mais que compte tenu des problèmes constatés (stationnement à contre-sens, circulation...), il a été obligé de les faire remettre.
- Collège : les élèves utilisent à la fois le terrain d'entraînement et le terrain de rugby. Les effectifs du collège à la rentrée étaient de 550 élèves, pour une capacité de principe de 480. La Principale anticipe cependant une baisse dans les prochaines années.
- Société de la Boule des Marronniers : le président de cette association lui a fait part de difficultés pour faire respecter les règles de prévention de l'épidémie par ses membres. Il a donc organisé une réunion avec ces associations pour évoquer ces questions et apporter son soutien à leurs dirigeants.
- Amis de la Catherinette : il a demandé aux services communaux d'installer trois tables de pique-nique achetées par l'association, mais qu'elle n'avait pas les moyens de poser elle-même.

- Gymnase : nous avons quelques problèmes d'éclairage à régler avec l'électricien. En outre, les locaux d'attente situés sur la mezzanine et devant servir de refuge en cas d'incendie dans le bâtiment, seraient-ils utilisés pour du stockage intempestif de matériel. Il va donc aller constater la situation et faire respecter les règles de sécurité.
 - Planning d'occupation du gymnase par les associations : une réunion avec les présidents d'association est prévu le soir-même.
 - Problème de circulation rue des Granges : pour la seconde fois, un administré a vu sa toiture endommagée par un poids lourd passant trop près de son habitation. Gérard GALLET a donc fait mettre en place un dispositif permettant d'éloigner légèrement la circulation de cette maison.
 - Elagage de haies : il est intervenu auprès de plusieurs personnes pour qu'elles taillent leurs haies en limite de propriété.
 - Il a rencontré l'ancienne adjointe aux affaires scolaires qui lui a fait part de ses réflexions.
 - Tennis Club Pondinois : il a reçu le président de cette association qui est ancienne et a une importante activité. Celui-ci souhaite laisser sa place, mais a des difficultés à trouver un successeur. Il lui a promis d'être présent à la prochaine assemblée générale pour lui apporter son soutien et encourager ses membres à s'investir.
 - Concours de labours des Jeunes Agriculteurs de l'Ain : il avait accepté le prêt de 50 barrières, mais seules 49 ont été restituées. Annie CARRIER dit qu'il faut leur demander de chercher encore un peu.
 - Ralentisseurs du quai Justin Reymond : il a constaté que ceux-ci n'étaient pas ou plus signalés. Il a donc fait acheter des panneaux pour les remettre en place.
 - Irrigation d'une parcelle de maïs au Blanchon : il avait constaté durant l'été que le dispositif d'arrosage enjambait un chemin, empêchant la circulation. Il n'a cependant pas eu le temps d'appeler l'agriculteur pour lui signaler le problème.
 - Comptoir des plastiques de l'Ain : la commune a reçu des plaintes de riverains pour des nuisances olfactives et environnementales. Un arrêté préfectoral de mise en conformité avait été pris, mais n'a-t-il pas été appliqué. Il a donc écrit au Préfet pour demander des nouvelles.
 - Dérogations scolaires : Annie CARRIER a donné un avis favorable aux deux dernières demandes qui visaient à transférer des enfants de l'école du Blanchon vers l'école du Centre, compte tenu d'un contexte familial particulier et de craintes de déscolarisation des enfants. Ces décisions ont été prises après accord des deux directrices d'école. Elle avait précédemment confirmé un refus de dérogation pour scolarisation d'une fratrie dans une autre commune.
 - Marché hebdomadaire : l'obligation du port du masque est respectée à 99%.
 - Vérification d'un branchement d'assainissement suite à une plainte d'un voisin : nous avons relancé notre prestataire et attendons son rapport.
- ✚ Enquête publique relative au plan de gestion sédimentaire sur la basse vallée de l'Ain, sur les communes de Varambon, Priay, Pont-d'Ain et Ambronay (travaux portés par le Syndicat de la rivière d'Ain aval et ses affluents (SR3A)) : elle aura lieu du 21 septembre au 10 octobre 2020 dans ces quatre communes. Madame Karine FERRANTE a été désignée commissaire enquêteur par le président du Tribunal administratif. Elle organisera une permanence en mairie de Pont-d'Ain le jeudi 1^{er} octobre de 16h30 à 18h30.
- ✚ ZAC des Maladières : Gérard GALLET dit qu'il a tenté de se familiariser avec ce dossier qui suit son cours. Il a également tenté de renouer le contact avec le responsable de la SEMCODA. Il faudra en discuter à la fin du mois de septembre pour donner des orientations. Il rappelle que ce projet portait sur la construction de logements, d'un groupe scolaire et d'une salle des fêtes, mais qu'il a été stoppé en raison de risques d'inondation sur la zone.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est close à 11h25

Prochain Conseil municipal : jeudi 1^{er} octobre à 9h30

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Gérard GALLET

Evelyne FABREGUES

